

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **19**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **1^{er}/07/2019**

Date d'affichage : **02/07/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 09 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf juillet à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Jeanne LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Manuel REQUIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Afin de couvrir les frais de fonctionnement, l'association « FNACA Cogolin » demande une subvention à la commune,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « FNACA Cogolin » une subvention d'un montant de 200 € (deux cent euros) pour l'exercice 2019.

N° 2019/080

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FNACA – FEDERATION NATIONALE – ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE - COGOLIN

CM du 09/07/2019

N° 2019/080

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FNACA – FEDERATION NATIONALE – ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE -
COGOLIN

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention au bénéfice de l'association « FNACA Cogolin » pour l'année 2019 d'un montant de 200 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 1 CONTRE (Eric MASSON)**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

